

COMPTE RENDU DE REUNION

COMMISSION DES PERSONNELS

Date : 25/11/21

- **Présents** : L. LUCCHINI (CESUP), L. FAGGIANO (DOP), CFC : N. LEVY, S. MERCIER,
- Déléguées : V. DU RUSQUEC, S. PLACIDE, H. PERDRIEL, C. LECERF, V. RENAUD
- Chefs d'Etablissement : Fatiha HACHEMI- Laurent SABATIER

Excusés : Clementine MAHUT- Dominique DOSSETTO – Mme LAGADEC

ORDRE DU JOUR

- Réponses aux questions des personnels
- Proposition pour la mise en place du télétravail au GMM
- Politique salariale – changement d'INM
- QVT : état avancement
- Modalité de communication du travail de la commission

COMPTE RENDU

1) La progression salariale :

-Sur quels critères le changement d'indice se fait-il ?

(Étant entendu qu'on nous a répondu qu'il n'est pas systématique, par conséquent quelles raisons sont invoquées pour motiver un refus ?

Sur le plan RH, les documents de référence : textes de loi, note du recteur du 07/11/21 sont accessible à l'ensemble du personnel sur l'ENT du GMM avec le recueil RH 2020.

DOP : « Il faut se référer au recueil RH 2020 sur L'ENT accessible à tous les salariés ».

ci-joint le lien <https://gretamm-ent.fr/qualite/affiche.php?p=M1#>

(référence DR recueil RH en cours de révision)

Changement INM

Le changement d'INM se fait tous les 3 ans mais n'est pas automatique. Il le devient au bout de 5 ans.

-Le salarié doit-il le solliciter ?

DOP + CESUP + CFC : oui, en effet, il n'est pas automatique et il intervient à la date anniversaire du début de contrat.

DOP : la DOP propose un cadrage annule pour la remontée des sollicitations.
Après les entretiens individuels conduits entre le mois de mai et juillet, nous proposons une réunion préparatoire en septembre avec les CFC qui feraient remonter les demandes de changement d'INM de leurs équipes.
La réponse sera donnée entre octobre et décembre, avant le vote du budget.
Il sera mis en application en janvier de l'année n+1 ou en septembre pour les personnels qui démarrent en septembre.
La réponse sera positive ou négative sans motivation explicite (les personnels souhaiteraient une justification).
Monsieur LUCCHINI fait un parallèle avec l'Education Nationale.

*-En ce qui concerne certains salariés d'avant la fusion GMM, il avait été entendu avec M. Vincent et Mme Baril qu'un réajustement serait fait progressivement et régulièrement pour ceux qui n'avaient pas changé d'indice pendant de longues années. Nous souhaiterions que cela se fasse. (Voir CR commission des personnels 24/11/2016 et CR commission des personnels 8/02/ 2017)
Il s'agit donc d'une « justice procédurale » concernant les plans de carrière et les évolutions de chacun.*

DOP : A voir au cas par cas. Il faut que chacun se manifeste.

2) Le télétravail (pour les Administratifs):

Comment et par qui est-il décidé et mis en place ? Certains salariés le souhaitent et il semble que la décision soit aléatoire ? Le contexte actuel de la pandémie va dans ce sens.

DOP : Le salarié en fait la demande par écrit (voir doc ENT) C'est l'employeur qui décide de la faisabilité en tenant compte du service mais aussi du contexte personnel du salarié.
Il faut s'assurer de l'espace de travail, des moyens techniques et si le travail le permet.
Le CESUP propose une journée par personne au niveau des administratifs.
C'est un débat national et le Rectorat est en train de le mettre en place.

Les CFC : Totalemment Contre : « car trop d'inégalités entre le Siège et les Dispositifs.
Il faut être extrêmement vigilant à la protection des données.
On dégrade le service rendu au public. »

A la majorité, le télétravail est à étudier au cas par cas avec le CFC et la DOP.

CESUP : consignes particulières pour maladie, pandémie...

3) La prime à l'essence pour les salariés de moins de 2000 Euros.
Quand va-t-elle être mise en place ?

DOP : Mise en place au 1^{er} janvier 2022

Une information (positive) est donnée concernant la mutuelle : l'employeur versera 15 € BRUT pour chaque salarié en 2022.

4) Le recueil de disposition de GRH

Nous proposons qu'il soit mis à disposition des personnels en version papier dans chaque centre afin que ceux qui ont des « problèmes » avec l'ENT puisse le consulter ou/et le photocopier.

CFC : le document est continuellement en évolution (textes, etc.) il est préférable de donner les liens vers l'ENT.

<https://gretamm-ent.fr/qualite/affiche.php?p=M1#>

De plus, au-delà des « arrêtés et décrets » qui comment et sur quels critères est-il modifié ?

C'est la Direction qui valide les modifications suite aux travaux académiques intégrant les CFC et autres personnels.

Nous souhaitons des précisions sur :

Recueil en cours de révisions 2020, P19 rémunération des formateurs

- « activités comprises dans le paiement d'une heure de face à face

« Réunions pédagogiques » il y a eu un changement de termes avec le recueil de 2016/2017p18 concernant le contenu de ces réunions de ces réunions, par qui ? pourquoi,

- « activités prévues et payées en heures périphériques »

La concertation des équipes (hors réunion liée à la réalisation ?

Quel est le contenu de cette concertation ?

« Rémunération d'une séance sans stagiaire » « situation étudiée au cas par cas » par qui ?

CFC : le constat est fait que la formulation est imprécise et floue dans le recueil de 2020 - Page 19 (en cours de révision).

Quoi qu'il en soit, les heures de réunion sont comprises dans le FAF pédagogique que ce soit pour les permanents ou pour les vacataires.

Nous souhaitons un CR des commissions, écrit, validé par les parties et diffusé à tous les personnels du GMM. (Voir CR du 8/02/2017)

DOP : Les CR seront envoyés à tous les personnels et consultables sur l'ENT.

Ordre du jour de la Direction

QVT : un compte-rendu est en cours et sera diffusé à tous les personnels du GRETA.

DOP : Présentation du budget et des effectifs pour 2022

SERVICE	CA	CA fonds Publics	Fonds publics		CA fonds Privés	Fonds privés		Total valeur
			COLL. TERRITORIALES	ETAT		ENTREPRISES / OPCO valeur	INDIVIDU ELS PAYANTS valeur	
A Autres services	1 287 290 €	601 373 €	400 208 €	201 165 €	685 917 €	638 411 €	47 506 €	685 917 €
B Bâtiment	3 279 229 €	1 301 702 €	676 352 €	625 350 €	1 977 527 €	1 960 003 €	11 459 €	1 971 462 €
C Compétences Générales	1 334 795 €	1 334 795 €		1 334 795 €	0 €			
I Industrie	1 539 904 €	468 832 €	235 777 €	233 055 €	1 071 072 €	1 071 072 €		1 071 072 €
L Langue	12 690 €	0 €			12 690 €	12 690 €		12 690 €
N Insertion Bilan	552 436 €	156 833 €	45 740 €	111 093 €	395 603 €	377 203 €	18 400 €	395 603 €
R Tourisme, Hôtellerie Restauration	4 321 158 €	1 178 116 €	18 558 €	1 159 558 €	3 143 042 €	3 137 984 €	5 058 €	3 143 042 €
S Santé Social	1 279 625 €	764 978 €	385 190 €	379 788 €	514 647 €	514 647 €		514 647 €
T Tertiaire	2 945 765 €	390 686 €	132 870 €	257 816 €	2 555 079 €	2 520 675 €	34 405 €	2 555 080 €
V VAE	207 536 €	207 536 €		207 536 €	0 €			
X MIXITE	538 781 €	8 484 €	8 484 €		530 297 €	530 297 €		530 297 €
	17 299 209 €	6 413 335 €	1 903 179 €	4 510 156 €	10 885 874 €	10 762 982 €	116 828 €	10 879 810 €

Le total des recettes représente 17 299 209 € en augmentation sur la part de l'apprentissage

Historique emploi

GMM	2020		2021		2022	
	Prévisionnel		Prévisionnel		Prévisionnel	
	Effectif	ETPA	Effectif	ETPA	Effectif	ETPA
Personnels permanents						
Administratifs						
CDI adm	28	24,43	23	21,13	25	23,91
CDD adm	38	27,85	51	44,60	50	48,02
Contrats aidés adm	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Contractuels administratifs	66	52,28	74	65,73	75	71,93
PG adm	4	3,56	3	3,03	3	3,03
Total administratifs	70	55,85	77	68,76	78	74,95

Enseignants						
CDI ens	35	30,98	31	29,77	29	27,77
CDD ens	65	47,41	98	72,57	85	73,69
Contrats aidés ens	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Contractuels enseignants	100	78,39	129	102,34	114	101,45
PG ens	2	0,81	1	0,40	1	0,40
Total enseignants	102	79,20	130	102,74	115	101,86

CFC	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Total permanents	172	135,05	207	171,50	193	176,81
Personnels non permanents						
Intervenants administratifs		1,03		0,54		0,66
Intervenants enseignants		99,65		103,24		141,77
Sous-traitance		0,00		0,00		0,00
Total non permanents		100,68		103,78		142,43
TOTAL	172	235,72	207	275,28	193	319,24
Dont gestion pour autrui						
Dont remplacement maladie/maternité		6,88		3,03		7,03
Dont remplacements logistiques en CR3*		4,40		0,00		1,94
Dont personnels logistiques en CR3*		4,55		2,74		4,69
Total cœur de métier	172	219,88	207	269,52	193	299,57

Une augmentation de la dépense RH maîtrisée // CA avec des effectifs en hausse

Administratifs : + 6,2 ETPA

Enseignant : + 5,81 ETPA

Enseignant NP : + 30 ETPA

Soit 193 permanents pour 176,81 ETPA

La dépense RH est cohérente au regard de l'activité avec un ratio à 73% du CA .

Cette augmentation vise à renforcer les équipes administratives et mercatique pour absorber la gestion de l'apprentissage et la mixité.

Renforcement des équipes administratives sur les plusieurs sites et au siège :

- Lycée Diderot - Lycée Perrier - Lycée Hôtelier - Lycée Joliot Curie - Lycée Vinci - Collège Victor Hugo : AFI - Service recette SIEGE (conventionnement)

Projet de recrutement des chargés de relation entreprise et coordonnateurs

« mixités » pour accompagner l'intégration dans les lycées.

Pourquoi tant de turn-over ?

DOP + CESUP : les salaires sont bas pour les administratifs, 6 ans pour obtenir un CDI, et marché du travail dynamique. Il y a plus d'intérêt chez nos concurrents.

- **DECRET POUR LES PERSONNELS EN DESSOUS DU SMIC** : Les agents concernés ont été revalorisés.
- **PERSONNELS ADMINISTRATIFS HORS CATEGORIE A** : Au 1^{ER} Janvier 2022, ils vont changer d'un indice. (Bonne Nouvelle !).

Cf. note en PJ

Mr Lucchini répondra sur la prime des 150 € net pour équiper les personnels enseignants en ordinateurs et logiciels adaptés à leur enseignement (développement de l'enseignement à distance).

*Est-ce uniquement pour l'Education Nationale ou aussi pour le GRETA ?
Même chose pour le Pass Education Nationale.*

Demande des CFC : Au vu du budget, deux voitures de fonction sont demandées pour les CFC, Coordo ou Assistants qui en auraient besoin, mises à disposition à Jean PERRIN ?

Fin de la réunion 16H45.